

**DELIBERATION N° 2003/23-06-03 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2002 :**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2002, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :	- 633 638,76 euros
- résultat de clôture de fonctionnement :	+1 390 548,59 euros
- résultat global :	+ 756 909,83 euros

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide par 24 voix pour et 3 abstentions (groupe Ludres Notre Ville) :

- d'affecter au budget supplémentaire 2003 l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 1068 (section d'investissement - excédent de fonctionnement capitalisé) pour financer les différents travaux d'investissement, soit 1 390 548,59 euros.